



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	17
Date de la convocation :	25 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIEGES**

**SÉANCE du 1^{er} AVRIL 2026
2026 / 30**

L'an deux mil vingt-six et le premier du mois d'avril à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. LAURENT Thierry, Mme CHEVALIER Lydie, M. LARGE Eric, Mme SANJUAN Catherine, M. PASQUIER Olivier, M. LORIN Christian, M. KASLANI Mohammed, M. BEN Fabien, Mme CAZABON Laurence, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GUERBER Karine, M. LAMPS Arnaud, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent.

Excusés : Mme MOLARD Cindy, Mme ROUX Cécile.

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

OBJET : Vente d'un véhicule de l'ancien SLIS

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025-36 du 22 JUILLET 2025

Mme le Maire expose que par délibération n°2025/36 date du 22 juillet 2025, il a été décidé de la vente d'un camion incendie Renault à l'Association des Pompiers de l'Urgence Internationale pour un montant de 2 500 €.

Mais il s'avère que l'état du camion ne permet pas d'obtenir le contrôle technique nécessaire à la vente.

Madame le Maire indique que le camion ne peut donc être vendu qu'en l'état à un professionnel de l'automobile, et fait part de l'offre d'achat du Garage BOUCHY pour un montant de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la vente en l'état du camion incendie au Garage BOUCHY pour un montant de 2 000 €.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,
Annick GRÉMY.